

# ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE THÉÂTRE ARTS PLASTIQUES

# **DEMANDE D'INSCRIPTION 2024-2025**

Nom :	
Prénom :	

Dossier à retourner signé avec 1 justificatif de domicile Avant le 23 juin 2024

Par voie postale : 8 rue George Clémenceau - 45500 - GIEN

Par mail: musique@gien.fr

ÉLÈVE

Nom :			
Prénom :			
Genre : Masculin □ Féminin □			
Date de naissance :			
Lieu de naissance :			
Adresse :			
Code Postal : Ville :			
Mobile élève :			
Niveau scolaire à la rentrée de sept 2024 :			
Etablissement scolaire fréquenté en sept 2024 :			
Avez-vous déjà suivi des cours de musique : Oui □ Si oui, quand et dans quel établissement ?			
Précisez le niveau d'instrument et de formation musicale :			
Avez-vous déjà suivi des cours de théâtre ? Oui □ Non □ Si oui, quand et dans quel établissement ?			
Précisez le niveau de théâtre :			
Avez-vous déjà suivi des cours d'arts ? Oui ☐ Non Si oui, quand et dans quel établissement ?			
Précisez lesquels :			
Dessin □ peinture □ poterie □ modelage □  Autres □	photographie □		

RESPONSABLE LÉGAL

À remplir uniquement pour les élèves mineurs. En cas de garde alternée, remplir les coordonnées des deux parents.

Parent 1	
Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Adresse :	
Code Postal :Ville :	
Mohile ·	
Mobile :	
Tél domicile :	<del></del>
E-mail* :	
Profession :	
Parent 2	
Nom :	_
Prénom :	
Date de naissance :	<u></u>
Adresse :	
Code Postal :Ville :	
Mobile :	
Tél domicile :	<u> </u>
E-mail* :	
Profession :	
Avez-vous des enfants déjà inscrits ? Si oui pré	ecisez le nom et prénom :
·	

Ecole municipale de musique et de théâtre – 2024-2025

THÉÂTRE	
□ Éveil : à partir du CM1 □ Cycle 1 : Lycéens, étudiants	□ Initiation : Collégiens □ Cycle 2 : Lycéens, étudiants
THÉÂTRE AVEC PRATIQUE M	USICALE
□ Éveil : à partir du CM1	□ Atelier vocal enfants/ados □ Batucada
□ Initiation : Collégiens	□ Atelier vocal enfants/ados □ Batucada □ MAO
□ Cycle 1 : Lycéens, étudiants □ Cycle 2 : Lycéens, étudiants	<ul> <li>□ Atelier technique vocale</li> <li>□ Atelier vocal enfants/ados</li> <li>□ Batucada</li> <li>□ MAO</li> <li>□ Atelier vocal adultes</li> </ul>
ARTS PLASTIQUES	
☐ Dessin-peinture : à partir du CM1	□ Poterie-modelage : à partir du CM1
□ Photographie : à partir de la 4 <sup>ème</sup> ,	lycéens, étudiants
MUSIQUE / INITIATION	
☐ Son d'Anne Françoise (Moyenne☐ Atelier d'Éveil (Grande section), ☐ Éveil Musical (CP), Cours hebdol	1 fois par mois

### MUSIQUE / DISCIPLINES INSTRUMENTALES (cours individuels)

Pour les enfants à partir du CE1, ados et adultes.

Compte tenu des places limitées, vous devez choisir parmi la liste ci-dessous trois instruments par ordre de préférence en précisant 1,2 ou 3.

Cordes:		
□ Violon*	□ Violoncelle*	
□ Contrebasse*	□ Guitare classique	
□ Piano (Obligation de posséde	er un piano de 88 touches avec un touch	ner lourd chez soi)
Bois:		
□ Hautbois*	□ Flûte traversière*	
□ Clarinette*	□ Saxophone*	
Cuivres:		
Trompette*	_ □ Cornet*	□ Trombone*
🗆 Tuba*	_ □ Trompe de chasse*	□ Cor d'harmonie
Musiques actuelles :		
□ Piano/ jazz	□ Guitare basse	☐ Accordéon
□ Guitare électrique	□ Guitare d'accomp	
☐ Batterie/Percussions	•	agnement ☐ Percussions
LI Datterie/Percussions	□ Batterie	LI Percussions
Chant (à partir de 16 ans	)	
* Les instruments en italique sont pr	oposés à la location.	
Souhaitez-vous une location d'instru	ıment ? : □ Oui	□ non
Si oui pour quel instrument :		

La formation musicale (solfège) est obligatoire pour les enfants pendant 5 ans (jusqu'à la fin du 1er cycle). Pour les lycéens et adultes, elle est obligatoire pendant 2 ans.

## MUSIQUE / PRATIQUES COLLECTIVES

La pratique collective **est obligatoire pour tous à partir de la troisième année de pratique instrumentale.** Il est toutefois possible de s'inscrire uniquement à une ou plusieurs pratiques collectives sans cours individuel instrumental, ni formation musicale.

Pratiques collectives accessibles à tous  ☐ Atelier vocal enfants/ados à partir du CM1
□ Batucada (atelier de percussions brésiliennes) à partir de 12 ans
□ Atelier MAO (Musique Assistée par Ordinateur) à partir de 13 ans *
☐ Atelier vocal adultes à partir de 16 ans
Pratiques collectives accessibles à partir de la 3ème année d'instrument ou de chant ☐ Orchestre Symphonique Junior 1ercycle (cordes, vents et percussions)
☐ Ensemble à Vents (vents, percussions)
☐ Musique de chambre *
□ Atelier Piano 4-6 Mains (pianistes) *
□ Ensemble de Guitares Classiques *
□ Atelier Électrique junior 1 <sup>er</sup> cycle
☐ Atelier Musique Traditionnelle
□ Ensemble de Trompes de chasse
□ Atelier percussions (pianistes et batteurs) *
□ Découverte théâtrale (mineurs, étudiants) pour une année seulement
Pratiques collectives accessibles avec un niveau minimum de fin de 1er cycle ☐ Atelier Variétés (instrumentistes, chanteurs)
□ Atelier Électrique (instrumentistes, chanteurs)
□ Atelier Jazz/Impro (instrumentistes, chanteurs)
□ Orchestre Symphonique Second Cycle (vents, cordes, percussions)
☐ Création scénique (instrumentistes mineurs et étudiants) <i>NOUVEAU</i>

<sup>\*</sup> Places limitées

# **AUTORISATIONS**

DROITS A L'IMAGE :
Chaque année scolaire, les élèves participent à diverses manifestations publiques (concerts auditions etc) qui peuvent donner lieu à des captations photos ou vidéos éventuellement diffusées sur tous supports de communication dans le cadre de la promotion de l'établissement (presse écrite, site de la ville, Facebook, Instagram, YouTube, Padlet etc)
□ J'autorise □ Je n'autorise pas
L'utilisation de mon image : Nom, prénom
Ou celle de mon enfant : Nom, prénom
Dans le cadre de l'ensemble des activités proposées par l'École Municipale de Musique, Théâtre et Arts plastiques. Cette autorisation est consentie pour l'année scolaire 2024-2025.
AUTORISATION DE SORTIE PÉDAGOGIQUE :
□ Oui □ Non
En acceptant l'autorisation de sortie à l'extérieur de l'Espace Culturel,
Le responsable légal autorise son enfant : Nom, prénom à participer aux manifestations programmées à l'extérieur de l'Espace Culturel pour l'année scolaire 2024-2025
OU
L'élève majeur s'engage : Nom, prénom à participer aux manifestations programmées à l'extérieur de l'Espace Culturel pour l'année scolaire 2023-2024.
DIFFUSION ADRESSE POSTALE ET MAIL :
☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas À communiquer mon educace poetale et adresse meil eu comine de l'Action Culturalle pour âtre
À communiquer mon adresse postale et adresse mail au service de l'Action Culturelle pour être

informé de la programmation culturelle de la Communauté des Communes Giennoises.

### **EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR**

### **MODALITÉS D'INSCRIPTION:**

L'inscription est valable pour l'année scolaire 2024-2025. **Toute année commencée est due dans son intégralité**. Les périodes de cours et de congés suivent le calendrier scolaire officiel de septembre à juin.

Les inscriptions sont définitives à partir du 10 octobre 2024. Après cette date, le coût de l'inscription est dû. Le paiement s'effectue en 3 fois.

### **SUIVI PÉDAGOGIQUE:**

L'inscription à l'École Municipale de Musique, Théâtre et Arts Plastiques comprend la participation obligatoire aux activités prévues par l'établissement.

Les parents de l'élève mineur s'engagent à suivre l'entraînement, les progrès et l'évolution de leur enfant. Pour cela, ils prennent régulièrement contact avec ses professeurs qui l'informeront de ses progrès et de son évolution. Afin d'adapter les cours, il est fortement recommandé aux parents de prévenir les professeurs en cas de handicap ou de troubles Dys de l'enfant.

#### **DISCIPLINE:**

L'École Municipale de Musique, Théâtre et Arts Plastiques ne dispose pas d'un encadrement de surveillance en dehors des cours. La direction et les professeurs sont responsables des enfants pendant les cours selon l'horaire indiqué. Les parents sont responsables de leur enfant avant le début et dès la fin des cours y compris dans l'enceinte de l'Espace Culturel. Ils doivent s'assurer de la présence du professeur.

Les enfants en initiation musicale (Son d'Anne Françoise, Atelier d'Éveil et Éveil Musical) sont accompagnés par leurs parents jusqu'au professeur. Les parents reviennent chercher leurs enfants dans la salle de cours, à l'horaire indiqué.

L'accès aux véhicules motorisés est interdit dans l'enceinte de l'Espace Culturel, même pour y déposer un élève, sauf pour les personnes à mobilité réduite en possession d'une carte de mobilité inclusion.

Les élèves sont tenus à l'observation stricte du règlement. Ils doivent assister régulièrement à tous les cours et arriver à l'heure précise munis du matériel nécessaire. Les parents accompagnant leurs enfants ne seront pas autorisés à pénétrer dans les classes pendant les cours (sauf autorisation du professeur). Un comportement désagréable ou nuisible à la bonne marche des cours provoque d'abord un avertissement direct puis écrit auprès des parents. L'exclusion définitive peut être décidée si cet état persiste.

Les absences doivent être justifiées et excusées par un message écrit adressé au professeur ou par un appel des parents – pour l'élève mineur – au secrétariat. Le cours d'un élève absent ne peut être reporté. Trop répétées et non motivées, les absences peuvent entraîner l'exclusion de l'élève. L'École Municipale de Musique, Théâtre et Arts Plastiques se réserve le droit de ne pas réinscrire les élèves qui n'ont pas suivi les pratiques collectives, objectif indissociable de l'enseignement artistique selon les textes officiels du ministère de la Culture.

L'inscription à l'École Municipale de Musique, Théâtre, Arts Plastiques de Gien vaut acceptation de son règlement intérieur.

Date et Signature de l'élève ou des représentants légaux